

DIMANCHE 6 AVRIL 2025 - BOL D'AIR DE PRINTEMPS 14^e édition

Lieu de départ et arrivée : DAROIS (12 km Dijon nord-ouest)

Salle des Fêtes, rue de l'Aviation.

PARKING ASSURÉ - Accueil parking à partir de 7 h 30. Inscriptions de 8 h 00 à 9 h 30.

Départs de 8 h 00 à 9 h 30 - Clôture de l'organisation à 14 h 00.

Randonnées VTT et Gravel ouvertes à toutes et à tous, casque obligatoire.

Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les jeunes cyclos de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant nommément désigné.

PARCOURS ET DÉNIVELÉS

TRACÉS 2025 :

3 circuits VTT : *Randonneur* 23 km, 425 m D+

Sportif 30 km, 550 m D+

Expert 40 km, 725 m D+

2 circuits Gravel : *Découverte* 48 km, 700 m D+

Baroudeur 64 km, 875 m D+

TARIFS INSCRIPTIONS

Inscriptions : Internet sur <https://www.cyclos-rando-dijon.fr>

jusqu'au samedi 5 avril, à 12 heures.

Et aussi au départ à partir de 8 h 00 jusqu'à 9 h 30.

Adultes licenciés FFCT : **8,00 €**

Adultes non-licenciés : **11,00 €**

Moins de 18 ans FFCT : **gratuit**

Moins de 18 ans non-licenciés : **6,00 €**



SERVICES ET PRESTATIONS

VTT : Parcours fléchés et balisés - **Gravel** : non balisés.

Pour ces deux disciplines, traces GPX à télécharger (*indispensables pour le gravel*) : sur le site <https://www.cyclo-rando-dijon.fr/> à partir du lundi 31 mars.

Pour les circuits gravel, une carte au 1/100 000^e sera fournie au départ.

Points de ravitaillements conviviaux à Messigny-et-Vantoux et Ahuy.

Pot amical offert à l'arrivée à tous les participants.

CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Contact organisation : 06.51.98.04.53.

RÈGLEMENT

◆ **LE BOL D'AIR VTT et Gravel** est une randonnée et non une compétition, elle est ouverte à tout possesseur de cycle vtt ou gravel et ayant un minimum de condition physique.

◆ Le port du casque est obligatoire.

◆ Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les enfants de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant.

◆ L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

◆ Les heures de fermeture des contrôles seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.

◆ **Tout participant s'engage à respecter le Code de la route.** Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

◆ **Tout participant s'engage à respecter les sites traversés** et à jeter ses déchets d'emballages dans les poubelles des points de ravitaillement.

◆ Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs.

◆ Les participants s'engagent à utiliser un vélo en parfait état mécanique. Nécessaire réparation souhaité.

◆ Les VTT à assistance électrique sont acceptés suivant charte FFCT

◆ Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS ne pourra être engagée.

◆ La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.